



Constructions

3 villas
1 immeuble
1 pergola

Service des finances & contributions – Nouvelle adresse email

L'adresse email du Service des finances et contributions a été modifiée.

Dès à présent, tous les courriels y relatifs doivent être adressés à finances@grimisuat.ch.

Jobs d'été 2022

Comme chaque année, la commune de Grimisuat offre cet été la possibilité à des jeunes d'occuper un emploi auxiliaire au sein des différents services de la commune, à savoir :

- ☞ Travaux publics (entretien des routes et des jardins)
- ☞ Conciergerie et Nettoyages des bâtiments communaux

Les critères pour déposer votre candidature sont les suivants :

- ☞ Être domicilié(e) sur la commune ou être l'enfant d'un employé communal
- ☞ Être étudiant(e) ou en fin d'apprentissage (sans emploi)
- ☞ Avoir 15 ans révolus

Vous devez déposer votre dossier avec la mention « Jobs d'été », jusqu'au 15.03.2022


- ☞ Soit dans la boîte à lettres située devant le bâtiment communal
- ☞ Soit par Poste à Commune de Grimisuat, Place Mgr Balet 1, 1971 Grimisuat
- ☞ Soit par e-mail à administration@grimisuat.ch

Les priorités d'attribution des postes sont les suivantes :

- ☞ Par ordre d'enregistrement des dossiers
- ☞ Aux personnes qui n'ont pas encore travaillé à la commune, si plusieurs personnes postulent pour une même période
- ☞ Adéquation des périodes choisies par le candidat avec les besoins des services communaux

Les contrats sont établis pour deux semaines consécutives selon les périodes ci-dessous :

Secteur	Périodes
Travaux publics	Du 27.06 au 08.07.2022
	Du 11.07 au 22.07.2022
	Du 25.07 au 05.08.2022
	Du 08.08 au 19.08.2022
	Du 22.08 au 02.09.2022
	Du 05.09 au 16.09.2022

Conciergerie	Du 27.06 au 08.07.2022
	Du 11.07 au 22.07.2022
Nettoyages des bâtiments	Du 27.06 au 08.07.2022
	Du 11.07 au 22.07.2022
 <i>Pour + 18 ans Horaires 16h00-20h30</i>	Du 25.07 au 12.08.2022

Disco Glace

Sortez vos plus belles tenues Disco lors de la Disco Glace qui aura lieu à la patinoire de Grimisuat **vendredi 25 février 2022 de 17h à 22h**. Ambiance DJ, bar et restauration sur place.

Les mesures COVID seront appliquées selon les directives du moment.

Tibleck

Départ à la retraite de Madame Veronica Vuignier

Après une vie professionnelle bien remplie, Madame Vuignier prendra une retraite bien méritée dès le 1^{er} février 2022. En effet, après avoir travaillé pour l'entreprise familiale durant plusieurs années, elle a pris la gérance de deux restaurants avant d'être engagée en temps qu'employée d'intendance au Tibleck il y a près de 5 ans. Nous la remercions pour son engagement, sa loyauté, sa gentillesse et la qualité de son travail et lui souhaitons tout le meilleur pour son avenir personnel.

Engagement de personnel

Afin de remplacer Madame Vuignier, le Conseil communal a procédé à l'engagement de Madame Charlotte Monnet au poste d'employée d'intendance à 35% sur le secteur de l'UAPE.

De plus, Madame Vanessa Moren, éducatrice de l'enfance, prendra le poste de responsable du secteur des Trotteurs à 80% dès le 1^{er} mars 2022.

Nous nous réjouissons de collaborer avec elles et leur souhaitons la bienvenue au Tibleck.

Aux propriétaires de chiens sur le territoire communal Grimisuat-Champlan

Votre chien demande à sortir et vous avez du plaisir à le promener ? Nous le comprenons tout à fait.

Toutefois, nous souhaitons vous rappeler que vous avez l'obligation de ramasser les excréments de votre animal. Dans le cas contraire, vous pouvez être punissables et dès lors, amendés. Plusieurs Robidog ont été installés sur la commune, n'hésitez pas à vous en servir.

Nous comptons sur vous tous afin que notre commune reste propre et accueillante pour chacun d'entre nous.

Nous profitons également de vous informer que, suite à la réintroduction des cours d'éducation canine, l'art. 5 concernant une exemption partielle de l'impôt annuel a été abrogé. Aussi, il n'y a plus de droit à une réduction de CHF 20.00 sur cet impôt.

L'administration communale se tient à disposition en cas de questions au 027 399 28 52 ou par courriel à administration@grimisuat.ch.

